

**PREMIÈRE ÉDITION DU CONCOURS ANNUEL DE PHOTOGRAPHIES  
DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
SOUS LE THÈME «HOMMAGE À NOTRE PATRIMOINE BÂTI»**



**Édition 2016**



*Ce concours est organisé par la MRC des Jardins-de-Napierville en collaboration avec le Comité de la politique culturelle et du patrimoine (CPCP). Ce projet est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente de développement culturel intervenue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le Ministère de la Culture et des Communications.*

## **Mise en contexte**

Fière de son histoire et de l'évolution de son patrimoine, la MRC des Jardins-de-Napierville lance un concours de photos dans le but de répertorier et d'immortaliser les éléments de son patrimoine. Notre coin de pays est riche en histoire et intéressant du point de vue architectural puisqu'il est le reflet de la colonisation française, des courants techniques et esthétiques d'Angleterre et des États-Unis ainsi que de l'influence de l'immigration de familles notamment d'origine Hollandaise, Belge et Suisse.

## **Règlements du concours**

**Thème 2016 :** Hommage à notre patrimoine bâti

**Durée du concours :** Le concours de photographie se tiendra du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 août 2016.

### **Participants admissibles :**

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels résidant sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les membres du comité de la politique culturelle et au patrimoine (CPCP), leurs conjoints et leurs enfants peuvent participer, mais ne sont pas admissibles aux prix décernés. Les photos doivent avoir été prises dans l'une des onze municipalités du territoire : Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Patrice de Sherrington, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Rémi et Saint-Jacques-le-Mineur. Un candidat peut soumettre un maximum de cinq (5) photographies, en format imprimé.

**Catégories :** Moins de 18 ans, 18 ans et plus et coup de cœur du jury.

### **Format accepté :**

Les photos imprimées doivent être soumises dans un format de 4 x 6 pouces et peuvent être en couleurs ou en tout autre mode souhaité (noir et blanc, sépia, etc.).

Pour chaque photographie, le candidat doit inscrire à quel endroit la photo a été prise, identifier son nom et ses coordonnées et avoir, dans la mesure du possible, avisé les propriétaires de la prise de photos et de son utilisation. (Coupon joint au formulaire).

Si le photographe a connaissance d'un usage historique de l'objet de la photo, il est invité à l'indiquer lors de l'identification de la photo ou dans le titre de l'œuvre. Par exemple : maison ayant appartenu à un personnage historique, épicerie ou hôtel du village, école de rang, etc...). Cette information est facultative et ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des photos.

**Transmission des photos :**

Aux fins du concours, toutes les photos, en format imprimé, doivent être postées ou apportées en personne à la MRC des Jardins-de-Napierville au 1767 rue Principale, Saint-Michel, J0L 2J0, Québec, au plus tard le 31 août à 11h00. La MRC se dégage de toutes responsabilités quant à l'état des photos à la livraison. Il incombe donc au candidat de s'assurer de faire parvenir la photo par un moyen de livraison sécuritaire.

Le CPCP souhaite recevoir également les photographies numérisées au format jpg et ne dépassant pas 1 Mo, afin de les publier sur son site internet ou sur tous autres outils de communication et de promotion. Les photos doivent être accompagnées des mêmes informations que celles exigées pour le concours, soit l'identification de l'endroit de la prise de photo et du photographe. Cependant, notez que pour participer au concours, vous devez soumettre les photos en format imprimé, le format numérique étant facultatif.

**Évaluation des photographies :**

Les photographies seront évaluées, par les membres du jury, selon le respect du thème, le cadrage, le choix du sujet, la qualité technique et l'impact visuel. Le jury est formé de trois photographes professionnels.

**Consentement :**

En soumettant une photographie au concours, le candidat autorise automatiquement la MRC et le CPCP à l'utiliser sur son site internet, ses publications et ses expositions, à la condition que l'auteur de la photo soit clairement identifié. Aucune rémunération ne sera versée à l'auteur pour une telle utilisation. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la MRC de toute poursuite ou réclamation à la suite de la publication des photos soumises au concours.

**Comment participer au concours?**

Il suffit de compléter le formulaire d'inscription disponible en annexe et sur le site internet de la MRC au [www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca), section Culture et Patrimoine et de le retourner par la poste au 1767 rue Principale, Saint-Michel, J0L 2J0, Québec ou par courriel à [kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca](mailto:kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca). Aucun coût d'inscription n'est exigé.

**Dévoilement des gagnants :**

Chaque gagnant, un par catégorie, se méritera un prix d'une valeur minimale de 100\$. Les gagnants du concours seront dévoilés sur le site Internet de la MRC en septembre 2016.

**Exposition itinérante :** Les photographies gagnantes ainsi que quelques autres sélectionnées par le jury feront partie d'une exposition itinérante à la grandeur de la MRC. Plus de détails sont à venir.

## ANNEXE

### Coupon de participation au concours

#### Identification du photographe

Nom :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

#### Identification de la photographie

Adresse du bâtiment photographié :

Titre de l'œuvre (facultatif) :

### Coupon d'identification à l'adresse du propriétaire du bâtiment photographié

Dans le cas où le photographe n'a pu aviser le propriétaire, il est encouragé à laisser sur les lieux le coupon ci-dessous :

Date :

Nom du photographe :

Adresse du bâtiment ou lieu photographié :

Par le présent billet, je vous informe que le bâtiment indiqué ci-haut a été photographié dans le cadre du concours de photos 2016 de la MRC des Jardins-de-Napierville. Notez que la photo sera peut-être exposée dans le cadre du concours et qu'elle peut être utilisée à des fins de promotion.